

**Compte-rendu**  
**2<sup>de</sup> réunion des documentalistes**  
**Bassin de Prades/Perpignan-Nord**  
**Année scolaire 2010-2011**

Le : jeudi 17 mars 2011

Lieu : Lycée Charles Renouvier - Prades

Nombre de participants : 31 (Sur 41 inscrits)

---

**Ordre du jour :**

***Matinée :***

- Le « CDI à l'heure du Web 2.0 » : présentation de séances sur les réseaux sociaux, les outils web, flux RSS,
- L'accompagnement éducatif en lien avec la journée inter catégorielle du 05 janvier 2011, 2 exemples, Histoire des Arts au collège / Accompagnement Personnalisé au lycée,
- Circulaire de missions et Pacifi
- Atelier pour développer le manuel scolaire proposé par Cécile Heckel (travail reporté avec les collègues intéressés au 10 mai au CDDP à Perpignan),
- Questions diverses :
  - Sofia,
  - Pronote...

***Après-midi :***

- Le portail E-sidoc : intervention de Barbara Loup à partir de 14h30 pour la présentation de ce portail qui sera disponible pour les lycées dont les bases BCDI sont hébergées à Montpellier.
- Animation du bassin et prochaine réunion

---

**- *L'accompagnement éducatif***

**○ Bilan de la journée intercatégorielle du 05 janvier 2011**

Certains collègues ont trouvé les ateliers intéressants. Claire Mateu souligne des problèmes techniques liés à la visioconférence. Les collègues rappellent que le choix d'un mercredi est parfois une contrainte. Avec le thème de la journée, des collègues de collège ne se sont pas sentis concernés. Pour les interventions du matin, il aurait fallu inviter les collègues de discipline, comme cela avait été demandé lors de la préparation à cette journée. Les collègues ayant participé à des ateliers n'ont pas identifié un véritable partenariat entre les trois fonctions (Professeurs-documentalistes - CPE – Personnel de direction). Certains collègues regrettent les réunions départementales qui, permettaient une rencontre professionnelle et des échanges entre les documentalistes des deux bassins du département au CDDP.

De plus des collègues déplorent une confusion des rôles dans leur établissement entre les salles d'étude et le CDI et entre les documentalistes et les personnels de surveillance de la part de l'administration ; et pensent que ces réunions intercatégorielles peuvent accentuer ce problème.

**○ Accompagnement personnalisé au lycée**

Nous sommes tous d'accord sur le constat qu'il faut absolument partir des besoins des élèves. En 1<sup>ère</sup>, l'AP pourrait peut-être compenser la perte d'une heure/semaine en TPE (méthodologie, recherches...).

Au lycée de Font-Romeu, l'administration a réuni les enseignants en charge de l'AP pour faire un bilan et préparer l'arrivée de l'AP en 1ère. Les collègues de ce lycée sont face à certains élèves qui ont l'impression de perdre leur temps. La mise en place de trinômes d'élèves de différents niveaux a très bien fonctionné durant l'année.

Au lycée Maillol à Perpignan, les collègues documentalistes regrettent un manque de concertation. L'AP a été l'occasion de créer un journal scolaire car il n'y en avait pas. Ils ont en responsabilité, en tant qu'enseignants, un ou plusieurs groupes en fonction des périodes de travail dans l'année. Mais l'accueil d'autres lycéens au CDI pendant ces séances pose problème.

Au lycée de Prades, les collègues documentalistes ont pris les élèves deux heures en début d'année. C'était une très bonne occasion de voir les élèves et de les former à la méthodologie. Les élèves ont été ensuite répartis en ateliers, mais ils n'ont pas pu choisir.

Au lycée de Canet, les élèves s'inscrivent dans différents ateliers mais l'absentéisme est très important pendant les créneaux d'AP.

### ○ **L'histoire des Arts au collègue**

Globalement, peu de collègues documentalistes sont impliqués dans la préparation des élèves et exceptionnellement membres du jury d'évaluation. Lorsqu'ils sont accueillis au CDI, les élèves font des recherches ou sont formés à la méthodologie (dossier, bibliographie, préparation de l'oral...). Selon les établissements, la préparation à l'épreuve est différente : sujets imposés ou libres, mêmes œuvres proposées à l'oral pour le niveau...

La question de la nouvelle épreuve d'Histoire des Arts a débouché sur un autre débat, celui du référent culturel. Certains documentalistes le sont et ils se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire qui n'est pas rémunéré en HSE, puisque les professeurs-documentalistes ne peuvent pas en bénéficier. Le même problème se pose pour les référents CLEMI.

#### - ***Nouvelle circulaire de missions***

Plusieurs textes pour ce projet de nouvelle circulaire de mission des professeurs-documentalistes ont vu le jour depuis mai 2010. Les animateurs du bassin ont synthétisé et communiqué les remarques envoyées par les collègues aux représentants de la FADBEN et des syndicats présents dans le groupe de réflexion au niveau national. Globalement, nous pensons que le dernier texte intitulé « Missions des professeurs documentalistes à l'ère du numérique » a tenu compte de nos remarques énoncées en juin dernier :

- Prise en compte du développement du numérique puisque les missions du professeur-documentaliste sont clairement recadrées par rapport à cette thématique, y compris dans le titre ;
- Il est clairement mentionné que les professeurs-documentalistes sont responsables du fonds et du CDI, comme c'était le cas dans la circulaire de 1986. Le risque que d'autres personnels non formés puissent ouvrir et gérer le CDI y compris pendant les vacances semble ainsi plus limité ;
- Les missions sont déclinées en 4 points, comme c'était le cas dans la circulaire de 1986. La mission pédagogique est mise en avant comme nous le demandions, y compris dans l'expression « d'accueil pédagogique » qui correspond tout à fait à l'accueil que le professeur documentaliste réserve aux élèves en tant qu'enseignant ;
- La lecture et les actions liées à la lecture sont à nouveau présentes, ce qui est d'autant plus important qu'avec l'ère du tout numérique, les CDI survivront notamment grâce au fonds littérature de jeunesse ; même si d'après certains collègues l'importance de la lecture n'est pas encore assez mise en avant ;
- Le verbe « contribuer » plutôt qu'« assurer » dans la première mission s'adapte mieux : il était illusoire d'écrire, étant donné la faiblesse du nombre de postes de professeur-documentalistes par établissement, que le professeur-documentaliste devait « assurer auprès de TOUS les élèves une formation. ».

- Le professeur-documentaliste est membre du conseil pédagogique : il était très important de clarifier cette légitimité à participer aux travaux de cette instance qui réfléchit au volet pédagogique du projet d'établissement, puisque certains collègues avaient été mis à l'écart par leur chef d'établissement à cause du manque de clarté du texte définissant les membres de ce conseil.

Cependant, quelques points posent encore problème :

- 1- Il faudrait préciser dans le préambule qu'il existe un Capes de documentation depuis 1989 qui est garant de la mission pédagogique du professeur-documentaliste d'autant que ce nouveau texte justifiera l'importance de notre rôle dans l'établissement auprès des principaux et proviseurs. La seule mention dans les textes de référence n'est pas suffisante. Il faudrait insister sur le fait qu'un professeur-documentaliste est obligatoirement détenteur du Capes de documentation. Toujours dans ce souci de clarté, préciser le volume horaire qui se réfère à notre statut (30 h + 6 h).
- 2- Il est fait mention d'un « parcours de formation à la culture de l'information » qui se réfère sans doute au Pacifi, sans le nommer clairement, et qui n'est pas un texte de référence mais plutôt une liste de préconisations pour les enseignants qui souhaitent s'auto-former. Il est également question d'une « progression des apprentissages de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ». Il faut alors intégrer dans cette mission un référentiel des compétences documentaires comme il existe déjà dans l'enseignement agricole, insister sur son importance dans le socle commun au collège puis au lycée et y associer des plages horaires, comme dans l'enseignement agricole également.
- 3- Pourquoi seules 3 compétences du socle commun ont été retenues ? Les compétences 3 et 5 sur les cultures scientifiques et humanistes nous concernent également : en collaboration avec les enseignants nous enrichissons le fonds documentaire et co-animons en fonction des projets. De même pour la compétence 4 qui reprend les items du B2i : nous évaluons déjà ces compétences avec nos collègues de discipline. Ce paragraphe mériterait d'être réécrit puisque mis à part la compétence 2 qui concerne exclusivement les enseignants de langue, toutes les autres compétences peuvent nous concerner.
- 4- Pas de partenariat explicite ni avec la Vie Scolaire, mis-à-part une allusion pour l'évaluation du socle commun et pour l'organisation de sorties scolaires, alors que l'offre de formation continue sur ce thème est très présente dans le PAF et que nos IPR le préconisent à chaque rentrée scolaire ; ni avec le Conseiller d'Orientation Psychologue.

### - **Atelier sur le manuel scolaire en collège**

Le manque de temps, ne nous a pas permis de consacrer un moment au projet de Cécile Heckel. Elle a noté les coordonnées des collègues intéressés. Elle rendra compte de l'avancée de ce travail à la prochaine réunion de bassin.

### - **Le Web 2.0**

Yann Dutheil fait le point le Web 2.0 :

L'essor du web 2 au début des années 2000 a permis de dynamiser les pages web en permettant à l'internaute d'être acteur du contenu et non plus simple lecteur. L'internaute peut désormais modifier le contenu des pages qu'il visite. Les sites web développés pour le web 2 permettent par exemple de poster des messages, d'ajouter des photos, des vidéos, ou d'interagir avec d'autres internautes. Cette interactivité repose en partie sur la généralisation des flux RSS.

Les flux RSS : la « glu » du web 2

Les flux RSS permettent aux sites web de s'enrichir automatiquement du contenu d'autres sites web sans intervention humaine. A l'origine, la syndication était une pratique des métiers de la presse papier, qui permettait de faire appel à des sous traitants (les syndicateurs) qui fournissaient une partie du contenu d'un journal (un édito, de l'illustration, des articles...). Le système de syndication

numérique (Really Simple Syndication) a repris le concept et permet à des sites d'informations par exemple d'afficher en temps réel les dernières dépêches. Un flux RSS peut aussi suivre la vie d'un site web en affichant son sommaire. Ce flux est mis à jour à chaque changement du contenu du site source. Il est possible de consulter un flux avec un navigateur internet (Internet explorer, Mozilla Firefox, Chrome...), ou d'utiliser un lecteur de flux (logiciel spécifique). Le podcast (baladodiffusion) est aussi structuré sur un système de flux RSS.

Ces flux utilisent le langage informatique XML, qui devient un standard. Les ménotices de BCDI reposent aussi sur du langage XML. De même, les formats des livres électroniques les plus ouverts sont en XML (ePUB).

Des flux RSS vont pouvoir être intégrés au portail documentaire proposé par le CRDP de Poitiers : E-sidoc.

Vous pouvez regarder en ligne à ce sujet les cours filmés de culture numérique d'Hervé le Crosnier.

([http://cemu.unicaen.fr/18121945/0/fiche\\_article/&RH=culture\\_numerique](http://cemu.unicaen.fr/18121945/0/fiche_article/&RH=culture_numerique))

### - **Les réseaux sociaux**

Jean-François Lahorgue, professeur-documentaliste de notre bassin, intervenant pour le CLEMI, nous présente les réseaux sociaux, leur utilisation par les élèves et comment les enseignants peuvent les utiliser en classe. Il insiste également sur l'importance de la veille informationnelle, via Twitter par exemple, pour notre profession.

Les réseaux sociaux sont très utilisés par les élèves. Ils maîtrisent le sujet et certains points techniques (profil masqué...). Aujourd'hui les adolescents accordent beaucoup d'importance à l'identité numérique. Les utilisateurs de réseaux sociaux dévoilent plus leur intimité sur la toile que dans la vie réelle. On parle ici d'identité physique et numérique. Ces pratiques culturelles peuvent être exploitées dans le cadre pédagogique.

### - **Intervention de Barbara Loup, documentaliste au CRDP de Montpellier**

#### ○ **BCDI et les nouveautés depuis la rentrée 2010.**

Présentation de l'expérimentation de l'hébergement des bases BCDI en lycée. Actuellement, tous les lycées publics et agricoles ont leurs bases documentaires centralisées au service de la DASI à Montpellier. Le Rectorat héberge les serveurs et le CRDP effectue la maintenance à distance. L'objectif, à terme, est que tous les collèges et lycées de la Région, aient les mêmes services : hébergement des bases centralisé et E-sidoc. La Région Languedoc-Roussillon finance actuellement pour quatre années les frais d'hébergement, d'abonnement au logiciel BCDI et au portail documentaire E-sidoc et leur mise à niveau, pour tous les lycées publics.

#### ○ **E-sidoc**

Ce portail internet remplace BCDI Web, qui n'est pas performant lors de connexions simultanées par les élèves. Ces problèmes seront résolus avec E-sidoc. A l'installation, on pourra choisir d'activer soit le moteur de recherche seul soit le moteur de recherche et portail documentaire. Les données de la base de l'établissement seront exportées vers la base E-sidoc au CRDP de Poitiers à partir du connecteur de la version 2.12 de BCDI.

E-sidoc devrait être intégré à la prochaine version de l'ENT. Si c'est le cas, on ne pourra y accéder que depuis cet espace privé. Cela risque de poser problème puisque les élèves, pour leurs recherches sur le Web, auront le choix entre la « facilité » de l'accès direct à Google ou celui plus contraignant de l'accès à E-sidoc via l'identification ENT.

Une première version sera disponible en avril et une seconde, personnalisable d'ici juin. Que propose ce portail internet ?

- les vignettes des couvertures des ouvrages, périodiques et pages d'accueil des sites internet sans abonnement à Mémo Electre ;
- les équations de recherche s'actualiseront au jour le jour : sur une thématique, sur les nouveautés... ;

- attention ! les notices des périodiques seront récupérées dans le réservoir national : plus d'importation de mémofiches, il ne sera donc plus possible de les personnaliser ;
- possibilité d'activer un lien vers Wikipédia pour les biographies, le Larousse, le site TV (payant) et Encyclopedia Universalis (payant) ;
- possibilité de se connecter à d'autres bases, par exemple, celles des établissements scolaires voisins (l'interrogation multisource sera proposée dans la version 2 d'E-sidoc);
- le portail CDI sera personnalisable : à gauche un menu présentant le CDI, à droite, des flux RSS, les nouveautés et coups de cœur.

Il est possible de demander une formation à l'utilisation de ce nouvel outil documentaire au mois de juin dans le cadre du bassin (PFE). La demande doit être faite auprès du chef d'établissement responsable de la formation continue du bassin ou auprès de son chef d'établissement.

Plus de renseignements sur le site de [CRDP de Poitiers](#).

### - **Questions diverses**

#### ○ **Learning Center au Collège Pons de Perpignan**

Un projet de réaménagement du pôle Vie Scolaire et CDI est en cours dans cet établissement. Le documentaliste présentera ce projet au Séminaire « Du CDI au Learning Centre » à l'ESEN de Poitiers fin mars. Il s'agit de repenser une espace de travail regroupé pour les élèves entre le CDI, les salles d'études, le bureau des CPE... Un point sera fait sur l'avancée de ce projet à la prochaine réunion de bassin.

#### ○ **Sofia**

Certains collègues ont été sollicités par leur service d'intendance pour renseigner ce fichier de déclaration des achats de livres ouverts au prêt dans les établissements scolaires. Au vu des textes, ce travail administratif ne relève pas de nos missions : nous ne gérons pas les facturations.

#### ○ **Pronote**

Il est important pour les professeurs-documentalistes d'utiliser cet outil pour communiquer avec les parents d'élèves et les élèves : cahier de texte, notation, appréciation sur le bulletin. Il en va de leur crédibilité pédagogique. Cependant certains collègues ne parviennent pas à saisir car les documentalistes apparaissent par défaut en tant que personnel administratif et non enseignant. Le responsable Pronote de leur établissement n'est pas forcément au courant d'une possible procédure pour inclure les documentalistes. Il faut créer deux comptes :

- en mode Administration : un compte commun aux documentalistes présents dans l'établissement : par exemple "CDI" qui permet de renseigner le cahier de texte de n'importe quelle classe à n'importe quelle heure en fonction des interventions dans la case de l'enseignant de discipline concerné, en précisant qui l'a écrit (possibilité d'ajouter des infos en plus des siennes, de joindre des fichiers en .pdf : meilleur format pour que les parents et les élèves puissent le lire),
- en mode enseignant : chaque documentaliste a son code et nom d'utilisateur. Cet accès permet de renseigner l'évaluation du socle commun et d'apparaître dans la liste des professeurs des classes. Il faut que l'administrateur Pronote ajoute le nom du documentaliste comme enseignant des classes dans lesquelles il intervient.

Pour la notation, il faut que chaque enseignant crée un sous-service (il faut passer par ressources) dans sa discipline (Ex : CDI- Noms des 2 profs) et ensuite le documentaliste peut noter dans ce sous-service avec le code du mode administration.

Une discipline "documentation" peut être créée mais il faut un emploi du temps fixe dans la semaine pour les élèves puisque c'est EDT qui met à jour Pronote : solution inadaptée pour les documentalistes qui n'ont pas des horaires fixes. Dans le meilleur des cas, le cahier de texte pourrait être renseigné mais à un horaire fictif donc les élèves et parents n'auraient pas le réflexe de le regarder.

---

Prochaine réunion : au Lycée Rosa Luxembourg de Canet-en-Roussillon en octobre (date à préciser).

Ordre du jour :

- Projet Learning Center au Collège Pons,
- Mutualisation de la gestion : saisie des spécimens (doc pour doc), fonds local. A préparer pour la prochaine réunion,
- Courriel d'info du CDI avec Publisher.

Le 19 avril 2011

*Compte-rendu rédigé par Christelle Champy, Florence Jany et Yann Dutheil, animateurs de bassin, avec l'aide de Véronique Durand, Barbara Loup et Jean-François Lahorgue.*

Copie adressée par mail :

- à tous les inscrits,
- à Mme Petit-Jean, M. Boulanger et M. Sédilot, IPR-IA EVS,
- à nos chefs d'établissements (**à vous de diffuser**),
- à Barbara Loup au CRDP,
- aux animatrices du bassin de Perpignan Sud.

Les comptes-rendus de nos rencontres ainsi que ceux des autres bassins de l'Académie sont en ligne sur L'esp@ce doc des professeurs-documentalistes de l'Académie de Montpellier :

<http://cdi.ac-montpellier.fr/articles.php?lng=fr&pg=55>